



## Retenue CAF compensation

Par **Sabrina06**, le **19/07/2019** à **19:45**

Bonjour suite à un contrôle de ressource la caf ma suspendu mon allocation le temps de traiter mon dossier ce qui a duré plus de 3 mois et ton seule avec deux enfants de moins de 2 ans cela a été long lorsque les seins finalement traiter mon dossier la caf me devez 3270 € ils ne m'ont versé que 135 € . Après les avoires contacter au téléphone ils m' ont dit que l ordinateur Fesait parfois des erreurs et qu' ils avaitr donc récupéré la compensation en une seul fois . Ont ils le droit de faire ça ? Et si non que puis je faire pour être rembourser ? Merci

Par **youris**, le **20/07/2019** à **10:07**

bonjour,

si la caf vous devait 3270 € et qu'elle a vous versé que 135 €, c'est sans doute que suite au contrôle, vous aviez un trop perçu de la différence.

la CAF ne va pas vous rembourser l'argent que vous lui devez.

la CAF retient les sommes que vous lui devez sur les prestations futures.

vous pouvez saisir le médiateur de votre CAF.

salutations

Par **Sabrina06**, le **21/07/2019** à **01:05**

Bonsoir et d'abord merci d'avoir répondu en effet j'ai pensé moi-même que c'était un trop-perçu et lorsque je les ai contacté et que je leur ai demandé si c'était le cas ils m'ont répondu que ce n'était pas un trop-perçu mets une compensation apparemment c'est leur ordinateur qui font des calculs de cette façon je n'ai pas compris moi-même maintenant ce n'est pas un trop-perçu j'ai même reçu un courrier le lendemain qui stipule que j'avais touché moins que ce qu'on me devait et non le contraire

Par **Sabrina06**, le **21/07/2019** à **01:07**

Et dans tous les cas même si c'était un trop-perçu a-t-elle le droit de tout récupérer d'un coup sachant que c'est les prestations de mes 3 derniers mois que je n'ai rien touché pendant ce temps et que je suis isolée avec 2 enfants?

Par **Visiteur**, le **21/07/2019** à **16:15**

Bonjour  
2 liens utiles

<https://aadac.org/litiges/>

<http://leparticulier.lefigaro.fr/article/le-bareme-2019-de-recuperation-des-prestations-familiales-versees-indument/>